

A cet égard, je demanderais au ministre si on a fixé un nouveau tarif pour les avocats. Je sais que le conseiller juridique principal touche \$450 par jour, tandis que les conseillers adjoints reçoivent \$250. Est-ce le barème révisé correspondant au coût de la vie accru dans le pays? Ce sont tout juste des questions auxquelles, j'en suis sûr, le ministre pourra donner une réponse satisfaisante.

L'hon. M. Favreau: J'espère que l'honorable député, dont la vivacité d'esprit est bien connue a voulu une nouvelle fois faire de l'humour en me posant ces questions. Il sait que la Commission royale d'enquête sur le biculturalisme et le bilinguisme n'est pas comptable à mon ministère et que je connais simplement les chiffres qui figurent à mes crédits et les remarques et explications qui correspondent à ces chiffres. Je dois signaler que j'ignore quand la Commission présentera son rapport final. Elle a déjà rédigé un rapport intérimaire. Elle a étudié un grand nombre de mémoires et de rapports. Elle poursuit présentement, grâce à sa division des recherches, des études approfondies dans huit domaines en particulier.

• (3.10 p.m.)

En ce qui concerne la Commission Spence, je ne saurais dire où elle en est. Je n'ai aucun renseignement, direct ou indirect, sur la date où elle doit présenter son rapport.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre donnerait-il un aperçu de l'activité de la Commission sur le biculturalisme. Il a déclaré qu'elle effectuait certaines recherches. Peut-il nous dire quelque chose au sujet des questions insolites posées aux membres des forces armées, sur la classe à laquelle ils appartiennent: haute société, bourgeoisie, prolétariat, intellectuels, et le reste? Il y a sûrement un ministre qui peut nous donner ce renseignement maintenant que le gouvernement a été reorganisé afin d'assurer le bon fonctionnement et l'efficacité et surtout maintenant qu'il a qualité pour agir.

Le ministre doit pouvoir fournir ces renseignements en partie. Cette responsabilité divisée est dangereuse pour l'efficacité du système. Puisque ces diverses questions relèvent désormais de sa direction, je sais qu'elles seront affrontées carrément. Le ministre doit certes avoir un autre rôle que celui d'informer simplement la Chambre de l'existence d'une commission et de ses attributions.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Je n'ai aucun renseignement. J'ignore où elle tient ses assises; la durée de son mandat ne m'a pas été révélée. Nous avons dépensé 4 millions de dollars pour la Commission sur le biculturalisme et le bilinguisme; or tous les renseignements et recommandations qui figurent dans son rapport initial auraient pu être rédigés par n'importe qui sans beaucoup d'effort assurément sans les dépenses qu'elle a occasionnées. C'est à mon avis la plus coûteuse des commissions.

Le ministre est-il au courant des parcours ou pérégrinations de la Commission; sait-il dans quelles parties de l'univers ses membres sont allés? Ce qu'ils ont cherché à savoir et s'ils l'ont trouvé? Ce sont les questions que l'on se pose. Si le ministre éprouve des incertitudes, il peut comprendre que l'opposition se trouve dans le même cas. Cependant, si un ministre a ces renseignements, je n'insisterai pas parce que je ne veux pas contraindre le ministre à avouer que même s'il rend compte au Parlement des sommes dépensées, tout le monde ignore ce qu'on fait de cet argent.

M. Herridge: Monsieur le président, avant que le ministre réponde je voudrais vous signaler qu'une personne non autorisée se trouve à la tribune des journalistes.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il faut une étoile à tous les firmaments.

L'hon. M. Favreau: J'espère que le très honorable représentant n'essaye pas de donner l'impression qu'un membre quelconque du gouvernement actuel ne s'intéresse pas pleinement à une commission qui, à mon avis, est l'une des plus importantes jamais créées au pays. Tous les intéressés devraient admettre que le rôle de cette commission est très important pour l'unité nationale.

Le très honorable représentant a demandé certains détails sur les déplacements de la Commission. Je dois dire que, personnellement, je ne suis pas chargé de noter quotidiennement ni périodiquement les déplacements de la Commission. A mon avis, il est au courant de la mesure dans laquelle la Commission s'est déplacée au Canada et jusqu'à quel point elle a voyagé à l'étranger. Ces déplacements ne sont pas de ma compétence. Je pourrais m'y intéresser, mais il n'entre pas dans mes fonctions de demander à la Commission de m'en faire rapport. En qualité de président du Conseil privé, je n'ai pas à donner de directives à la Commission, ni à recommander ce qu'elle devrait faire.